

**ENSEMBLE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

-Délibération N° 2025/4/1. examinée le 23 Septembre 2025 – Modification des statuts de la CDC – Transfert de la compétence eau et assainissement - Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/2. examinée le 23 Septembre 2025 – Création d'un emploi de chargé(e) d'entretien (TNC 20h hebdo) - Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/3. examinée le 23 Septembre 2025 – Admission en non-valeur de créances éteintes – Exercice 2025 – Budget Principal

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/4. examinée le 23 Septembre 2025 – Dotation de Solidarité Communautaire – Répartition 2025 - Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/5. examinée le 23 Septembre 2025 – Apurement des appels de loyers de la Pépinière d'entreprises pour les mois de février à août 2025 - Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/6. examinée le 23 Septembre 2025 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonérations 2026 - Autorisation

Adoptée à 25 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur PUJO et son mandant)

-Délibération N° 2025/4/7. examinée le 23 Septembre 2025 – Cotisation foncière des entreprises – Exonération 2026 en faveur des établissements de spectacles cinématographiques – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/8. examinée le 23 Septembre 2025 – Mise en place d'un partenariat avec EMMAUS CONNECT – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/9. examinée le 23 Septembre 2025 – Inventaire des Zones d'Activité Economique (ZAE) sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde – Approbation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/10. examinée le 23 Septembre 2025 – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Exploitation d'une parcelle agricole située sur la Commune de Canéjan – Choix du lauréat

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/11. examinée le 23 Septembre 2025 – Financement de l'accompagnement par la CCI BORDEAUX GIRONDE de l'étude de potentiel et la concertation avec les commerçants dans le cadre du projet ZAC de la Commune de Saint Jean d'Illac – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/12. examinée le 23 Septembre 2025 – Prise en charge des frais de transport dans le cadre du Rallye des Pépites en faveur des élèves du Collège Cantelande situé sur la Commune de Cestas - Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/13. examinée le 23 Septembre 2025 – Constitution d'une servitude de passage et acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la dernière tranche de la piste cyclable et transfert des emprises du giratoire sur l'Avenue de Guitayne à Canéjan - Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/14. examinée le 23 Septembre 2025 – Vente d'une partie de la parcelle B 335 à la Société DEYRIS LAFOURCADE dans la zone d'activités du Courneau – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/15. examinée le 23 Septembre 2025 – Etat descriptif de division volumétrique du passage souterrain situé Avenue de Guitayne dans la ZA Du Courneau – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/16. examinée le 23 Septembre 2025 – Acquisition des emprises nécessaires à l'aménagement d'une piste cyclable en site propre le long du chemin de Pot au Pin – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/17. examinée le 23 Septembre 2025 – Politique du Logement - Convention avec la Préfecture de la Gironde pour devenir guichet enregistreur – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

-Délibération N° 2025/4/18. examinée le 23 Septembre 2025 – Dépôt d'une demande de permis de construire pour l'extension de la déchetterie située sur la Commune de Canéjan – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

-Communication N° 2025/4/19. examinée le 23 Septembre 2025– Service de collecte et de traitement des déchets - Présentation des rapports 2024

Adoptée à l'unanimité.

-Communication N° 2025/4/20. examinée le 23 Septembre 2025– Décisions prises en application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sans observation